



## Obligation pour un médecin de délivrer des résultats médicaux

Par YIHAA, le **09/02/2012** à **17:33**

Bonjour,

Après un rendez-vous chez la gynécologue, celle-ci m'a prescrit un examen médical. Étant donné son attitude désobligeante, je ne souhaitais pas reprendre rendez-vous avec elle. J'ai malgré tout téléphoné pour obtenir mes résultats d'analyse. Elle a refusé de me les communiquer, que ce soit par téléphone ou par courrier.

Je viens d'avoir rendez-vous avec un autre gynécologue. Celui-ci vient de m'apprendre que je suis enceinte. Je souhaite me faire avorter mais le délai d'IVG par prise médicamenteuse est dépassé. Je vais donc avoir recours à une intervention plus invasive.

Puis-je me retourner contre mon premier gynécologue pour ne pas m'avoir informé ?

Merci de votre réponse,

Cdt